

## ORDRE DU JOUR D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Tous les documents soumis à vote doivent être transmis en veillant particulièrement à la transparence des comptes sous la forme d'un bilan détaillé et un compte de résultats détaillé.

1. Approbation du PV de l'AG précédente en date du :
  2. Rapports du Comité Directeur
    - Rapport moral du Président
    - Rapport d'activité du Secrétaire Général
    - Rapport financier du TrésorierAnnexes
    - Rapports d'activité par le Directeur Technique
    - Rapport des commissions
  3. Arrêté des comptes annuels 2021
  4. Rapport des vérificateurs aux comptes
  5. **VOTE d'approbation valant quitus de gestion au Comité Directeur** : Rapports, rapport de gestion et comptes de l'exercice précédent.
  6. Affectation du résultat
  7. Vote des cotisations ([Référence article 3 des statuts](#))
  8. Vote des taux de remboursement des frais de déplacement, de mission ou de représentation effectués par les membres du comité directeur, du bureau, des commissions et des chargés de mission dans l'exercice de leur activité ([Référence article 11 des statuts](#))
  9. Révisé du budget (année en cours) si vous travaillez en année civile - **Présentation et approbation**
  10. Budget prévisionnel (année suivante) ou de la saison prochaine si vous travaillez en année scolaire-
- Présentation et approbation**
11. Désignation des vérificateurs aux comptes ([Référence article 9 des statuts](#))
  12. Renouvellement d'une partie du comité directeur
  13. Questions diverses ([Référence article 9 des statuts](#) : Déposées au moins huit jours avant la réunion de l'assemblée)

